



Cas n° : UNDT/NBI/2009/008

Jugement n° : UNDT/2009/069

Date : 6 novembre 2009

1. COMPARUTIONS/REPRÉSENTATION JURIDIQUE

1.1 Le requérant: Le requérant était absent. Le conseil du requérant, ^{Mrs} Katya Melluish du Bureau de l'aide juridique au personnel à Nairobi, était présente.

1.2 Le défendeur: Le conseil du défendeur, ^{Mrs} Elizabeth Mrema, Conseiller juridique principal, PNUE, a participé par audioconférence; étaient également présents pour le défendeur le Directeur ^{joint}, Division de la coopération régionale du PNUE [UNEP Division of Regional Cooperation (UNEP/DRC)] et un administrateur de programme ^(hors classe), UNEP/DRC.

2. LES FAITS

2.1 Le requérant est entré au Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale [Regional Office for West Asia (ROWA)] à Manama, Bahreïn, au titre d'un contrat de durée déterminée en qualité d'administrateur de programmes dans le domaine des

et lui a demandé d'assister à la conférence mise au point afin de pouvoir informer le Tribunal de l'état de la requête.

2.7 Le 30 octobre 2009, le conseil du défendeur a déposé les documents suivants auprès du Tribunal :

i) Copie d'une lettre en date du 18 septembre 2009 du Directeur adjoint et fonctionnaire responsable de la Division de la coopération

iii) Il y avait d'autres questions que le requérant avait soulevées dans sa requête et qu'il voulait peut-être poursuivre

4. CONSIDÉRATIONS

4.1 Considérant les arguments des parties, le Tribunal a fait les observations suivantes :

i) Le requérant n'avait pas donné de nouvelles instructions à son conseil au sujet de la requête contestant le

5. DÉCISION